



PROBLÈME SCOLAIRE

– ... Et maintenant je vais vous expliquer le principe des vases communicants

Les études du CAD

Les prémices de la seconde guerre scolaire

Analyse de la politique scolaire
sous le gouvernement Pholien
(16 août 1950 - 9 janvier 1952)

*Couverture : Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Temps
Nouveaux du 23 août 1958, p.5. (PERIO_B_L_a_011)*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I. LES MESURES SCOLAIRES MISES EN PLACE SOUS LE GOUVERNEMENT PHOLIEN	7
A. Un programme en faveur de l'enseignement libre	7
B. Les mesures à l'égard de l'enseignement officiel	9
C. Tentatives de pacification scolaire	11
II. LES RÉACTIONS DE LA PRESSE ET DES DIFFÉRENTS PARTIS À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE SCOLAIRE DU GOUVERNEMENT PHOLIEN	13
A. L'annonce des premières mesures	13
B. L'annonce du financement de l'enseignement moyen libre	15
C. Le PL : une opposition virulente	17
D. Le PSB : une opposition teintée de débats internes	18
E. Le PSC : un soutien majoritaire teinté d'impatience	21
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE	27

INTRODUCTION

La politique scolaire¹ développée par le gouvernement homogène PSC-CVP Pholien (16 août 1950 - 9 janvier 1952), sous l'égide du ministre social-chrétien Pierre Harmel, constitue les prémices de la seconde guerre scolaire (1950-1958) de par les jalons que pose le ministre et les réactions des partis d'opposition à l'égard de ceux-ci. En effet, pour la première fois depuis trente ans, un social-chrétien est à la tête du ministère de l'Instruction publique et est en mesure de développer une politique de réformes en faveur de l'enseignement libre. Jusqu'alors, le PSC-CVP avait dû composer avec des ministres de l'Instruction publique socialistes ou libéraux au sein de gouvernements de coalition.² Précisons que Pierre Harmel était déjà ministre de l'Instruction publique sous le gouvernement homogène PSC-CVP Duvieusart (8 juin 1950 - 16 août 1950) mais que, la question royale concentrant toute l'attention du cabinet, aucune réforme d'envergure sur le plan scolaire n'avait pu être mise sur pied. Au final, à l'occasion d'une conférence à Malines quelques jours avant la chute du gouvernement Pholien en décembre 1951, le président du PSC-CVP Théo Lefèvre souligne : « Le gouvernement a réalisé en matière scolaire en une année ce que les gouvernements catholiques n'ont jamais osé affronter »³.

¹ À titre indicatif, rappelons qu'à l'époque envisagée, l'enseignement général – comportant deux réseaux : public et libre – se compose de l'enseignement gardien, de trois degrés primaires, de deux années d'enseignement secondaire – pouvant s'accomplir dans les quatrièmes degrés primaires, dans les écoles moyennes, dans les sections inférieures d'humanité ou dans les classes inférieures de l'enseignement technique – des humanités anciennes et modernes et finalement de l'enseignement universitaire. Parallèlement à l'enseignement général, on retrouve l'enseignement spécial relatif aux degrés moyen et supérieur de l'enseignement technique et les enseignements artistique et musical. À l'époque, les communes sont responsables des enseignements Froebel et primaire, les provinces, les communes et le pouvoir central se partagent la responsabilité de l'enseignement technique et enfin, le pouvoir central est responsable de l'enseignement moyen (Voir notamment CJG, Archives de la commission permanente d'action et d'études pour les problèmes de l'Instruction publique, dossier n° 51).

² Après-guerre, il s'agit pour les libéraux d'Auguste Buisseret (1945-1946) et Léon Mundeeler (1949-1950) et pour les socialistes de Léo Collard (1946), Herman de Vos (1946-1947) et Camille Huysmans (1947-1949).

³ KADOC, archives du CVP, dossier n° 2.1.8/3.

La question scolaire ayant déjà été abondamment traitée⁴, nous en proposerons un rapide aperçu sous le cabinet Pholien tout en essayant néanmoins de présenter certains éléments d'informations originaux par l'utilisation, notamment, de sources telles que la presse, les procès-verbaux du Conseil des ministres ou encore des archives liées aux deux principaux partis d'opposition : le Parti socialiste belge (PSB) et le Parti libéral (PL). Nous nous attacherons tout d'abord à retracer les grandes mesures établies par Pierre Harmel sous le gouvernement Pholien. Ensuite, notamment via le vecteur de la presse, nous analyserons les réactions des partis d'opposition et du PSC-CVP, des rangs duquel est issu le gouvernement, à l'égard de la politique du ministre de l'Instruction.

⁴ On peut notamment se référer à DUJARDIN V., *Pierre Harmel : Biographie*, Bruxelles 2006 ; DE GROOF, J., WITTE, E. et TYSENS, J., *Het schoolpact van 1958*, Leuven, 1999 ; ou encore à TYSENS, J., *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997.

I. LES MESURES SCOLAIRES MISES EN PLACE SOUS LE GOUVERNEMENT PHOLIEN

A. Un programme en faveur de l'enseignement libre

C'est le 1^{er} septembre 1950 que Pierre Harmel présente au Conseil des ministres ses projets relatifs aux divers secteurs de l'enseignement. Celui-ci entend mettre sur pied un large éventail de mesures. Concernant l'enseignement technique, majoritairement catholique⁵, il prône l'agrégation de 210 écoles dont le cas était en souffrance et l'augmentation de l'intervention de l'État dans le traitement des professeurs de l'enseignement technique agréé à hauteur de 75%.⁶ Par ailleurs, Pierre Harmel souhaite également augmenter les traitements des instituteurs de l'enseignement primaire. Enfin, le ministre de l'Instruction publique désire refinancer l'enseignement moyen libre.

C'est principalement sur ce dernier point que se cristalliseront les tensions politiques entre le gouvernement et les partis d'opposition. À ce sujet, le ministre note : « Il n'y a pas moyen de surseoir à ce problème, il faut un commencement d'exécution en 1951. La célébration du centenaire de l'enseignement moyen officiel est une occasion

⁵ Pour l'année 1950-1951, en dehors des écoles techniques provinciales et communales, on compte 214 écoles techniques de l'État pour un total de 15 574 élèves et 1 060 écoles techniques libres pour un total de 127 047 élèves (Annales statistiques Belgique et Congo belge, vol. 72, p. 505).

⁶ Par un accord en mai 1948 - faisant suite à une crise au sein du gouvernement Spaak III lors du refus par le PSB d'accepter que le gouvernement n'augmente le traitement des enseignants de l'enseignement technique à hauteur de 60 % du barème fixé par l'État - il est stipulé que l'État interviendra à hauteur de 75 % dans le traitement des professeurs de l'enseignement technique agréé et qu'un ensemble de nouvelles écoles techniques libres pourront être reconnues (Voir CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_1_a_011, *Temps Nouveaux* du 22 mai 1948). Néanmoins, les manœuvres dilatoires, notamment du ministre libéral de l'Instruction publique Léon Mundeleer sous le gouvernement Eyskens, empêcheront l'application de l'accord de mai 1948. Au final, c'est l'arrêté royal du 24 février 1951 qui portera, avec rétroactivité au 1^{er} septembre 1950, à 75 % des barèmes de l'État les traitements du personnel de l'enseignement technique agréé (KADOC, archives du CEPESS, dossier n° 1.6.8.6.).

propice pour poser le problème de l'enseignement moyen libre »⁷. En effet, pour le PSC-CVP, cette mesure était capitale étant donné la situation de l'enseignement moyen libre qui, outre des problèmes de financement des professeurs et des infrastructures, voyait les parents préférant inscrire leurs enfants dans les écoles catholiques devoir payer un minerval élevé d'environ 4 500 francs. À titre de comparaison, le minerval était fixé à environ 600 francs dans l'enseignement officiel mais, dans les faits, il n'était pas à payer pour la majorité des parents. Ces considérations financières empêchaient donc, selon le PSC-CVP, le libre choix effectif des parents pour l'éducation scolaire de leurs enfants. Ainsi, à de multiples reprises, Pierre Harmel, pour justifier les subsides à l'enseignement moyen libre, rappellera l'article 14⁸ de la Constitution qui assure à tous les Belges la liberté de choisir au profit de ses enfants, le type d'instruction conforme à ses opinions et à ses croyances religieuses.⁹ Les partis d'opposition pour leur part, à l'exception de certaines personnalités socialistes, rejetteront catégoriquement, comme nous le verrons par après, ce droit de l'enseignement libre à se prévaloir de subsides venant de l'État. En effet, le PSB, le PL et le PCB avanceront l'argument que les écoles officielles sont les écoles de tous et que chaque élève, quelles que soient ses croyances philosophiques et religieuses, peut y trouver un enseignement conforme à celles-ci.

Dès le Conseil des ministres du 29 septembre 1950, le gouvernement Pholien approuve le principe de la subvention de l'enseignement moyen libre à hauteur de 300 millions de francs pour l'année 1951 tout en notant en parallèle : « Il convient de faire des économies indispensables à l'égard de l'enseignement officiel »¹⁰. Au final, c'est le 13 juillet 1951 que la loi accordant des subsides à l'enseigne-

⁷ APR, Archives Pholien, dossier n° 972, *Procès-verbal du Conseil des ministres du 1^{er} septembre 1950*.

⁸ Il s'agit aujourd'hui du 19^{ème} article de la Constitution.

⁹ Voir notamment AGR, Archives Harmel, dossier n° 875 ou CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_l_a_011, *Temps Nouveaux*.

¹⁰ APR, Archives Pholien, dossier n° 972, *Procès-verbal du Conseil des ministres du 29 septembre 1950*.

ment moyen libre sera votée majorité contre opposition.¹¹ Les crédits alloués devaient permettre une augmentation de 25 % du traitement des professeurs de l'enseignement libre ainsi qu'une réduction du minerval à concurrence de 50 % de la réduction du minerval accordée dans l'enseignement public.¹²

B. Les mesures à l'égard de l'enseignement officiel

Parallèlement à ces mesures favorables à l'enseignement libre, Pierre Harmel entend se montrer loyal à l'égard des engagements pris par les ministres de l'Instruction publique précédents. Par conséquent, à l'occasion d'une interview accordée à *La Libre Belgique* le 8 octobre 1950, il affirme : « J'exécuterai loyalement le plan de développement préparé par mes prédécesseurs pour 1950 et 1951 »¹³. C'est ainsi que sous le gouvernement Pholien, le développement du nombre d'établissements scolaires d'État perdurera, bien que fortement ralenti notamment dans l'enseignement moyen officiel¹⁴, que le fonds Vandepoorten dédié aux constructions scolaires de l'enseignement moyen de l'État et fixé à deux milliards de franc sera prorogé¹⁵ et que le budget en faveur des écoles moyennes et athénées de l'État continuera à augmenter, passant de 1 096 millions de francs en 1950 à 1 167 millions de francs en 1951.

¹¹ Le journal officiel du PSC-CVP « Temps Nouveaux » se félicitera de cette avancée notamment dans ses éditions du 7 et du 14 juillet 1951 tout en développant cependant les différentes mesures encore à prendre. (CPCP, Collection des périodiques, dossier PERIO B_1_a_011, *Temps Nouveaux*).

¹² AGR, Archives de la Chancellerie du Premier ministre, dossier n° 60.

¹³ *La Libre Belgique*, 8 octobre 1950.

¹⁴ En 1950, le nombre d'écoles officielles d'enseignement moyen est de 278 et passera à 280 en 1951. Le développement du nombre d'écoles libres d'enseignement moyen sera bien plus important passant de 463 en 1949-1950 à 488 en 1951-1952 (Annales statistiques Belgique et Congo belge, vol. 72, p. 470).

¹⁵ Sur les deux milliards prévus, seul 900 millions de francs avaient été dépensés au moment de l'arrivée de Pierre Harmel au ministère de l'Instruction publique. Or, le fonds devait être dissout le 31 décembre 1951. C'est lors du discours du ministre à la Chambre le 19 octobre 1950 sur le budget de l'Instruction publique que ce dernier stipule que le fonds sera prorogé.

Néanmoins, Pierre Harmel subira des pressions pour ralentir fortement le développement de l'enseignement public que de nombreuses personnalités et organes de presses liés au PSC-CVP trouvaient excessif depuis 1947, en particulier dans l'enseignement moyen officiel. Ainsi, lors de son discours sur le budget de l'Instruction publique le 19 octobre 1950, le ministre constate : « Depuis 1947, le nombre d'établissements moyens officiels est monté de 198 à 258 ; au sein de ces établissements, le nombre de sections est passé de 865 à 1 423 ; le nombre de professeurs est passé d'environ 5 000 à 7 500 ». C'est d'ailleurs dans l'idée de ralentir la progression jugée exponentielle de l'enseignement moyen public que Pierre Harmel notera dès le 1^{er} septembre 1950 : « Il faut provisoirement congeler la création de nouvelles sections froebéliennes et préparatoires annexées aux établissements d'enseignement moyen »¹⁶. En effet, ces sections étaient considérées comme favorisant le développement de l'enseignement moyen public et constituant une concurrence pour l'enseignement communal, en particulier en Flandre.

Précisons encore que Pierre Harmel, sous le gouvernement Pholien, mènera une subtile politique de nominations de diplômés de l'enseignement libre au sein d'établissements scolaires de l'État. Ainsi, des notes manuscrites intéressantes¹⁷ spécifient que le nombre de diplômés de l'enseignement libre au sein des écoles moyennes de l'État passa de 23,1% en 1950 à 26,4% en 1951. Dans le cas de l'enseignement technique de l'État, cette proportion passa de 23,6% en 1948 à 28,7% en 1952. Pierre Harmel avouera d'ailleurs que : « Durant les deux premières années de mon ministère, les nominations scolaires étaient davantage influencées par les pressions des mandataires de la majorité et des groupements syndicaux »¹⁸.

¹⁶ APR, Archives Pholien, dossier n° 972, *Procès-verbal du Conseil des ministres du 1^{er} septembre 1950*.

¹⁷ AGR, Archives Harmel, dossier n° 868.

¹⁸ *Ibid.*

C. Tentatives de pacification scolaire

Au final, c'est une égalité effective des deux réseaux d'enseignement que désire Pierre Harmel comme celui-ci le souligne à plusieurs reprises et notamment dans l'article « Réflexions sur la liberté scolaire » publié dans *La Revue Nouvelle* en septembre 1951 : « Le jour où on aura fixé pour les écoles publiques ou libres des mêmes conditions d'existence équivalentes et raisonnables, le pas le plus important aura été franchi vers une compétition pacifique et une rationalisation indispensable des réseaux »¹⁹. C'est dans cette idée que des commissions consultatives mixtes seront mises sur pied pour chaque degré de l'enseignement dans un objectif de dépolitisation. Celles-ci sont constituées de représentants des enseignements public et libre et ont pour mission de se prononcer sur les conditions qui peuvent s'imposer à la fois à l'existence d'une école publique et à l'agrégation d'une école libre du même degré. Sous le gouvernement Pholien, c'est en octobre 1951 que la commission mixte pour l'enseignement moyen, composée de trois délégués de l'enseignement moyen public et de trois représentants de l'enseignement moyen libre, sera instituée.²⁰ Néanmoins, cette initiative de Pierre Harmel sera vertement critiquée par les partis d'opposition qui y verront une mise sous tutelle de l'enseignement d'État et une ingérence inqualifiable de délégués de l'enseignement libre dans un domaine qui ne les concerne pas.²¹ Toujours dans une optique de pacification scolaire, Pierre Harmel mettra en place le 9 mars 1951, par arrêté royal, un Conseil supérieur de l'enseignement technique chargé de donner au ministre des avis pour toutes questions relatives à l'enseignement technique et agricole. Les compétences de cette institution étaient très larges, allant de l'élaboration des grandes lignes des programmes d'enseignement et des réformes à y apporter aux questions plus pratiques de création d'écoles officielles ou d'agrégation d'écoles libres. En outre, dans certains cas, sa consultation par le ministre de l'Instruction publique est

¹⁹ *La Revue Nouvelle*, septembre 1951.

²⁰ AGR, Archives Harmel, dossier n° 864. Notons que la majorité des commissions consultatives mixtes seront mises sur pied par la loi du 3 décembre 1952.

²¹ *Ibid.*

rendue obligatoire et ce dernier ne peut passer outre ses avis qu'après consultation d'un comité ministériel restreint.²² À nouveau, les partis d'opposition s'opposeront farouchement à cette innovation, considérant que cette instance vise à enlever pour l'avenir à des fins intéressées la gestion de l'enseignement technique à l'autorité du ministre de l'Instruction publique pour les confier à des organismes considérés comme irresponsables. Ainsi, lors du bureau du PSB du 18 juillet 1951, les instances dirigeantes du parti demanderont instamment au socialiste Émile Cornez qui avait accepté la présidence du Conseil supérieur de se retirer « de cette instance créée par Harmel dans le seul but de saboter l'enseignement technique officiel »²³

²² KADOC, Archives De Schryver, dossier n° 4.8.

²³ IEV, Archives des bureaux du PSB, *bureau du 18 juillet 1951*.

II. LES RÉACTIONS DE LA PRESSE ET DES DIFFÉRENTS PARTIS À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE SCOLAIRE DU GOUVERNEMENT PHOLIEN

A. L'annonce des premières mesures

Le 7 septembre 1950, à l'occasion d'une conférence de presse, Pierre Harmel présente ses projets relatifs aux divers secteurs du département de l'Instruction publique. Durant celle-ci, le ministre ne fait néanmoins pas encore part de la décision prise par le gouvernement d'octroyer des subsides de l'État à l'enseignement moyen libre. En effet, ce point ne sera clairement abordé que lors de la célébration du centenaire de l'enseignement moyen officiel en octobre 1950. En attendant cette annonce officielle, on constate l'impatience des journaux de tendance catholique qui, tout en se montrant satisfaits des premières mesures annoncées par Pierre Harmel, désirent néanmoins qu'une décision rapide sur la question soit prise. Ainsi, *La Libre Belgique* note le 8 septembre 1950 : « Tout l'argent de la collectivité va aux écoles moyennes officielles, tandis que les écoles libres moyennes ne reçoivent pas un sous. Que va faire M. Harmel pour régler cette situation ? Il serait temps qu'il le dise ! »²⁴. De son côté, *Temps Nouveaux*, journal officiel du PSC-CVP, stipule dans son édition du 7 octobre 1950 : « Le secteur de l'enseignement libre où les problèmes sont actuellement les plus urgents est le secteur de l'enseignement moyen. La situation y est très claire : l'enseignement moyen ne touche absolument aucune subvention des pouvoirs publics [...] La tâche du ministre de l'Instruction publique n'est pas aisée. Néanmoins, il convient de mener à bien cette réforme nécessaire »²⁵. Comme on le constate, la pression de la presse catholique pour des réformes en faveur de l'enseignement libre est donc clairement perceptible dès l'installation du gouvernement Pholien. Pour accentuer celle-ci, *De Standaard* n'hésitera d'ailleurs pas à insister sur le fait que

²⁴ *La Libre Belgique*, 8 septembre 1950.

²⁵ CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_I_a_011, *Temps Nouveaux* du 7 octobre 1950.

« Le PSC a promis au corps électoral l'égalité sur le terrain de l'enseignement. Les parents catholiques attendent l'accomplissement de cette promesse ! »²⁶.

Pour sa part, le PSC-CVP attend également une annonce rapide de mesures en faveur de l'enseignement moyen libre comme le congrès du parti des 23 et 24 septembre 1950 le stipule clairement : « Tout en se réjouissant des diverses mesures annoncées par le ministre de l'Instruction publique notamment en ce qui concerne l'enseignement technique et primaire, le congrès attend du gouvernement qu'en matière d'enseignement moyen les premières mesures soient prises dans un délai rapproché, en vue d'assurer le libre choix effectif des pères de famille. À cette fin, il souhaite que, dans le budget 1951 déjà, une intervention soit prévue en faveur de l'enseignement moyen libre »²⁷. Pour enfoncer le clou, le député Charles du Bus de Warnaffe insistera sur l'importance de trouver rapidement une solution à cette situation problématique : « Qui ne connaît des chefs de famille qui vivent un drame de conscience parce qu'ils sont confrontés à un enseignement moyen libre qui, pour vivre, est contraint de demander un minerval que ces chefs de famille ne sont plus en état de payer ? C'est là un problème urgent que doit traiter le ministre de l'Instruction publique, par souci du respect des consciences chrétiennes et de la liberté d'enseignement »²⁸.

Du côté du PSB et du PL, les déclarations de Pierre Harmel à l'occasion de la conférence de presse du 7 septembre 1950 seront immédiatement raillées. En effet, force est de constater que, sur la problématique scolaire, le clivage laïques-catholiques semble trop profondément marqué. Ainsi, dès le 9 septembre 1950 dans un article intitulé « L'apaisement des luttes scolaires selon saint Harmel. Les paroles et les actes du bon apôtre », le journal socialiste *Le Peuple* critique immédiatement les premières mesures décidées par le ministre de l'Instruction publique. L'article conclut par l'idée, qui sera inlassablement répétée par les journaux socialistes et libéraux, que sous ses dehors conciliants à l'égard de tous les réseaux d'enseignement, Pierre Harmel n'est en réalité que le défenseur de l'ensei-

²⁶ *De Standaard*, 8 septembre 1950.

²⁷ CPCP, archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_005

²⁸ CPCP, archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_007

gnement libre : « Ainsi donc, si M. Harmel a parlé en bon apôtre, il n'y a pas lieu de prendre tout ce qu'il dit pour de l'argent comptant. Les actes qu'il pose déjà sont loin de corroborer les belles paroles de tolérance dont il gratifie ses interlocuteurs »²⁹. Pour sa part, le bureau du PSB se montre très clair sur le programme présenté par Pierre Harmel en notant dès le 11 septembre 1950 : « Position Harmel : le bureau n'en veut pas ! C'est un recul de l'enseignement »³⁰. De son côté, le Parti libéral se positionne tout aussi rapidement sur la question, le bureau de parti stipulant dès le 25 septembre 1950 : « Harmel fait tout pour couler l'enseignement officiel »³¹ et de rajouter le 6 octobre 1950 : « Dans le domaine de l'instruction publique, les PSC sont capables de tout ! »³².

B. L'annonce du financement de l'enseignement moyen libre

C'est à l'occasion du centenaire de l'enseignement moyen officiel, le 8 octobre 1950, que le ministre Pierre Harmel pose officiellement le problème du financement de l'enseignement moyen libre. À cet instant, l'atmosphère semble à la détente sur cette délicate question. En effet, dans son discours le député socialiste Eugène Soudan affirme que les deux enseignements doivent faire preuve de tolérance mutuelle et que Pierre Harmel saura résoudre la question scolaire.³³ Dans sa réponse en forme d'hommage à la mémoire du promoteur de l'enseignement public Charles Rogier, le ministre de l'Instruction publique promet de promouvoir l'enseignement de l'État tout en rendant justice à l'enseignement libre. Afin de justifier sa politique de subvention à l'égard de l'enseignement libre, Pierre Harmel cite habilement les paroles de l'ancien ministre socialiste de l'Instruc-

²⁹ *Le Peuple*, 9 septembre 1950.

³⁰ IEV, Archives des bureaux du PSB, *Procès-verbal du bureau du 11 septembre 1950*.

³¹ CJG, Archives des bureaux du PL, *Procès-verbal du bureau du 25 septembre 1950*.

³² *Ibid.*, *Procès-verbal du bureau du 10 octobre 1950*.

³³ CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_I_a_011, *Temps Nouveaux du 14 octobre 1950*.

tion Publique Camille Huysmans : « Il convient de venir en aide aux parents qui confient leurs enfants à l'enseignement moyen libre. Je reprendrai volontiers les paroles que le ministre d'État Huysmans prononçait déjà en 1927 : Je suis partisan de l'égalité de tous les enseignements, dans les programmes, dans les subsides et dans les contrôles »³⁴.

En réalité, cette impression d'une ouverture d'esprit commune sur la question scolaire sera rapidement dissipée. Il est frappant de constater que dès le 11 octobre, un article du journal *Le Peuple*, intitulé ironiquement « La grande réconciliation », nie déjà la réelle détermination de Pierre Harmel à une pacification scolaire. Ainsi, le périodique socialiste note : « Les journaux catholiques tressent des couronnes à M. Harmel pour les beaux discours qu'il a prononcés, sans rire, aux fêtes du centenaire de l'enseignement moyen officiel [...] Heureusement, Charles Rogier a déjà quitté ce bas monde ; sans quoi il serait tombé raide mort en apprenant que les pouvoirs publics comptent aujourd'hui donner des subsides à ces écoles confessionnelles qu'il abhorrait. Vive donc la grande réconciliation scolaire ! »³⁵.

Force est de constater que les positions sur cette problématique sont, sous le gouvernement Pholien, définitivement clivées comme le démontre, quelques jours après, le débat autour du budget 1950 de l'instruction publique. À cette occasion, les socialistes, les libéraux et les communistes s'opposent de manière virulente au programme scolaire de Pierre Harmel. Le vote du budget sera d'ailleurs retardé par deux fois suite au refus des groupes d'opposition de participer au vote et à l'absence de certains mandataires sociaux-chrétiens obligeant les débats à s'étendre du 13 octobre au 7 novembre 1950.³⁶ Le Conseil général du PSB et le Comité permanent du PL réunis fin octobre 1950 parachèveront l'annonce officielle de l'opposition à la politique scolaire du gouvernement Pholien. Le Conseil général du PSB stipule : « Le Conseil général est décidé à œuvrer par tous les moyens au développement et à la défense de l'enseignement public.

³⁴ CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_l_a_011 *op. cit.*

³⁵ *Le Peuple*, 11 octobre 1950.

³⁶ Voir les articles parus à intervalles réguliers dans *Le Peuple*, *La Dernière Heure* et *Temps Nouveaux*.

Il constate que le PSC se prépare à abuser de sa majorité pour rallumer la guerre scolaire. Ainsi, il fait appel à tous les militants pour être sur la brèche dans l'action de la défense et du développement de l'école publique »³⁷. Pour sa part, le Comité permanent du PL déclare : « Le comité du parti souligne l'esprit partisan dont fait preuve le gouvernement actuel en rallumant la guerre scolaire. Il confirme sa confiance indéfectible dans l'enseignement officiel et proclame la légitime primauté de celui-ci sur l'enseignement privé. Enfin, il stigmatise l'attitude de l'actuel ministre de l'Instruction publique, dont les actes contredisent les paroles apaisantes »³⁸.

C. Le PL : une opposition virulente

Précisons que du côté du Parti libéral, la problématique scolaire constituera un véritable cheval de bataille sous le gouvernement Pholien sans toutefois que les libéraux réussissent à mettre en place une opposition parlementaire véritablement efficace sur la question. Ainsi, le congrès des 16-17 décembre 1950 et le Comité permanent du 2 décembre 1951 se concentreront principalement sur le problème scolaire. Le PL ira d'ailleurs jusqu'à mettre sur pied une commission permanente d'action et d'études pour les problèmes de l'instruction publique au sein de laquelle se dérouleront deux grandes séances de débat les 22 avril et 23 septembre 1951. Ces réunions donneront lieu à des conclusions rejetant catégoriquement toute option de compromis avec le gouvernement Pholien sur la question scolaire, notamment en ce qui concerne l'attribution de subside à l'enseignement moyen libre. En effet, pour le Parti libéral, la primauté de l'État l'emporte sur le libre choix des parents comme cela est souligné lors de la séance du 22 avril 1951 qui stipule dans ses conclusions : « Il est inadmissible que l'État subsidie des écoles libres qui, dans la plupart des cas, n'existent que pour servir les intérêts d'un parti au

³⁷ IEV, Archives Buset, dossier n° 14.

³⁸ CJG, Archives des Comités Permanents du PL, *Comité permanent du 22 octobre 1950*.

détriment de l'union des Belges et de la valeur de l'enseignement »³⁹. En réalité, les conclusions tirées par la commission permanente sur les problèmes de l'instruction publique sont à rapprocher presque point par point à celles de l'assemblée générale de la Ligue de l'Enseignement de tendance libérale et laïque. Ainsi, en février 1951, dans une résolution intitulée « Leurs revendications ; les nôtres », la Ligue de l'Enseignement s'insurgera contre la politique scolaire menée par Pierre Harmel.⁴⁰ Notons encore que, pour sa part, le syndicat libéral du secteur de l'enseignement s'était prononcé contre l'intégralité des mesures proposées par le gouvernement Pholien sur le plan scolaire dès le 9 décembre 1950.⁴¹ De même, les journaux de tendance libérale, à l'instar de *La Dernière Heure* ou de son pendant néerlandophone *Het Laatste Nieuws*, s'opposeront avec virulence à la politique scolaire menée par le gouvernement PSC-CVP. Ainsi, dans son édition du 22 octobre 1951, *La Dernière Heure* traitera du « sectarisme à outrance de la politique scolaire menée par M. Harmel »⁴² tandis que le 27 décembre 1951, le journal conclut à « l'échec total de la politique de M. Harmel »⁴³.

D. Le PSB : une opposition teintée de débats internes

Si le Parti libéral s'inscrira dans une opposition radicale à l'égard de la politique scolaire du gouvernement Pholien, le PSB, pour sa part, connaîtra un débat de fond en interne sur la question de la légitimité des subsides à l'égard de l'enseignement moyen libre. Ainsi, certaines personnalités socialistes de tout premier plan, à l'instar de Max Buset, Paul-Henri Spaak ou encore Antoine Spinoy, estimeront que les subsides à l'enseignement moyen libre sont légitimes

³⁹ CJG, Archives de la Commission permanente d'action et d'études pour les problèmes de l'instruction publique, séance du 22 avril 1951.

⁴⁰ *La Dernière Heure*, 7 février 1951.

⁴¹ *Ibid.*, 10 décembre 1950.

⁴² *Ibid.*, 22 octobre 1951.

⁴³ *Ibid.*, 27 décembre 1951.

sous certaines conditions. Cet état de fait est mis en lumière lors du bureau politique du PSB du 5 mars 1951 lors duquel la majorité des membres se déclarent en faveur de cette idée sous de très strictes conditions. À l'occasion de cette réunion, le président du PSB Max Buset stipule : « Comme Antoine Spinoy, j'estime que les subsides sont légitimes sous certaines conditions ». Seuls deux membres du bureau politique s'opposeront à la position du président du PSB, à savoir Joseph Bracops et Edgard Missiaen qui indique : « Je dis, plus de subsides à l'enseignement libre. Je ne veux aucune concession. Il faut mettre fin au sabotage de nos écoles officielles »⁴⁴. Après de longs débats, les conditions à l'octroi de subsides à l'enseignement moyen libre sont approuvées. Elles portent sur le contrôle de l'État vis-à-vis du programme des écoles libres, du nombre d'élèves et du diplôme des professeurs ainsi que l'application des lois linguistiques. C'est notamment Paul-Henri Spaak qui sera le fer de lance du débat autour de la problématique des subsides en développant son point de vue dans une série d'articles des journaux *Le Peuple* et *Vooruit* ainsi qu'à l'occasion des congrès du PSB des 16 et 17 décembre 1950 et 14 et 15 avril 1951. Sa position peut se résumer comme suit : étant donné qu'il est inutile de penser que les partisans de l'enseignement officiel pourront détruire l'enseignement libre, il convient donc d'assurer la réelle liberté du père de famille qui dans un rayon géographique raisonnable doit pouvoir faire donner à son enfant l'enseignement de son choix, officiel ou libre. Les écoles reconnues nécessaires pour que ce but soit atteint doivent donc être subsidiées tandis que les autres qui ne répondent pas à cette nécessité clairement démontrée ne doivent pas recevoir d'aides des pouvoirs publics. Au final, selon Paul-Henri Spaak, la solution au problème scolaire se situe donc davantage dans une forme de rationalisation indispensable de l'enseignement moyen public plutôt que dans la question du montant des subsides accordés.

Malgré la bonne volonté de certaines personnalités socialistes de premier plan, la frange conservatrice du parti imposera son point de vue lors du congrès du PSB des 14 et 15 avril 1951. En effet, à cette occasion, le projet de résolution sur la question scolaire présenté par le bureau du parti est rejeté après des débats houleux. Lors des discus-

⁴⁴ IEV, Archives des bureaux du PSB, *Procès-verbal du bureau du 5 mars 1951*.

sions, Paul-Henri Spaak s'empporte : « Vous êtes prêts à commettre une folie. Nous n'avons pas le droit d'imposer un enseignement à des parents catholiques. Moi, partisan d'un enseignement objectif, je n'ai pas le courage de dire à trois millions de parents qu'ils n'ont pas le droit à l'enseignement de leur choix [...] Songez au service incommensurable que vous allez rendre au PSC pour les prochaines élections en votant cette résolution [...] Vous venez fournir à l'adversaire ce qu'il lui faut pour refaire son unité et lui permettre de réaliser ce qui a toujours été le point de ralliement des catholiques belges : la défense de leurs écoles »⁴⁵. Au final, la résolution adoptée par le PSB refuse de reconnaître le droit de l'enseignement catholique aux subventions des pouvoirs publics et réclame l'abrogation pure et simple des mesures prises en matière scolaire par le gouvernement Pholien.⁴⁶ Il convient de préciser que la position radicale finalement défendue par le PSB est notamment liée aux pressions syndicales et associatives. Ainsi, tant la FGTB que la CGSP avaient annoncé leur opposition totale aux projets du ministre de l'Instruction publique dès la fin octobre 1950.⁴⁷ De même, le centre permanent de défense de l'école publique, organisme fondé le 1er juillet 1934 par la centrale du personnel enseignant socialiste, stipulait dans une note datée de janvier 1951 : « Il n'y a pas d'écoles communistes, ni libérales, ni socialistes. Pourquoi faut-il des écoles catholiques dites chrétiennes ? Pour qui faut-il des écoles catholiques ? Pour les catholiques ? Qu'ils les paient eux-mêmes. Seule l'école nationale et officielle est neutre »⁴⁸.

Du côté de la presse socialiste, les attaques acerbes à l'égard de la politique scolaire du gouvernement Pholien seront également monnaie courante. Ainsi, de nombreux articles publiés au sein du journal *Le Peuple* mettent en lumière le fossé idéologique qui sépare le

⁴⁵ IEV, Archives des congrès du PSB, *Congrès des 14-15 avril 1951*.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Le Peuple*, 7 décembre 1950.

⁴⁸ *Ibid.*, 9 janvier 1951.

PSB et le PSC-CVP sur cette délicate problématique.⁴⁹ Celui-ci ira jusqu'à publier un article le 30 août 1951 à l'occasion de la rentrée scolaire sous le titre « Appel aux parents. Pourquoi devez-vous choisir l'école officielle ? », dans lequel il est stipulé : « Aujourd'hui les familles se trouvent sollicitées pour leurs enfants par deux options scolaires contradictoires. L'une organisée par les pouvoirs publics est respectueuse des convictions et des opinions d'autrui, empreinte de la plus large tolérance et sauvegardant la personnalité de l'enfant. L'autre créée et gérée par le PSC est soumise à son idéologie sectaire [...] Est-ce clair ? Est-ce net ? Alors plus d'hésitations. Seule l'école officielle peut mettre à votre disposition une éducation propre à assurer le bon développement de votre enfant »⁵⁰.

E. Le PSC : un soutien majoritaire teinté d'impatience

L'ensemble des mesures prises par Pierre Harmel sous le cabinet Pholien en faveur de l'enseignement libre rencontreront l'assentiment de la majorité des sociaux-chrétiens. Le ministre de l'Instruction publique sera d'ailleurs félicité à de nombreuses reprises pour l'ensemble des mesures qu'il a mises en place. Ainsi, lors du congrès du PSC-CVP des 8 et 9 décembre 1951, ce dernier sera chaleureusement félicité par les membres du bureau de la deuxième section consacrée aux problèmes fondamentaux en matière d'enseignement.⁵¹ Par ailleurs, l'action du ministre sera soutenue régulièrement par le périodique officiel du PSC-CVP, *Temps Nouveaux*, notamment dans le cadre d'articles signés par le député Charles du Bus de Warnaffe, ainsi qu'à l'occasion de communiqués officiels du comité

⁴⁹ À titre d'exemples, on peut se référer à l'article publié le 18 octobre 1950 dans lequel le socialiste Victor Larock compare l'enseignement libre à « une machine de guerre partisane prétendant assujettir toute la formation intellectuelle et morale de la jeunesse au contrôle et aux directives de l'Église » ou encore à celui du 18 janvier 1951 comparant la main tendue du ministre Harmel à « un rameau d'olivier qui se révèle être un gourdin pour assommer l'enseignement officiel ».

⁵⁰ *Le Peuple*, 30 août 1951.

⁵¹ CPCP, archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_007

national du PSC-CVP. Notons encore que le ministre de l'Instruction publique peut compter sur le soutien du Mouvement Ouvrier Chrétien qui, dans une déclaration publiée en janvier 1951, se déclare en faveur de la politique scolaire menée par le gouvernement Pholien.⁵² Néanmoins, comme cela a déjà été abordé auparavant dans cette étude, le PSC-CVP demandera rapidement que des mesures plus poussées soient établies notamment en ce qui concerne les subsides à l'enseignement moyen libre. Cette demande sera réitérée tout au long de l'existence du gouvernement Pholien. Ainsi, le 1^{er} septembre 1951 dans un article intitulé « Quand les subsides scolaires seront-ils distribués ? », Cécile Goor relaie les inquiétudes du parti devant la lenteur de l'octroi des subsides aux écoles de l'enseignement moyen libre.⁵³ En outre, malgré les félicitations adressées à Pierre Harmel, les conclusions du congrès du PSC-CVP des 8 et 9 décembre 1951 stipulent : « La situation actuelle sur le plan de l'enseignement n'est néanmoins pas entièrement satisfaisante. Les subventions sont le plus souvent insuffisantes à couvrir les frais réels et donc à assurer réellement le libre choix des usagers. Ces premières dispositions doivent être complétées de façon à assurer l'égalité réelle entre les usagers des deux branches de l'enseignement moyen »⁵⁴. Par ailleurs, il convient de préciser qu'une frange conservatrice du parti jugera avec sévérité la modération du ministre sur le plan de sa politique scolaire. C'est notamment le cas des Jeunes sociaux-chrétiens qui, lors d'un congrès en septembre 1950, défendirent une position revancharde à l'égard de l'enseignement public en insistant notamment sur le rôle supplétif de l'État en matière scolaire, débat totalement dépassé pour l'aile modérée du PSC-CVP.⁵⁵ En outre, la sollicitude que Pierre Harmel entend conserver à l'égard de l'en-

⁵² CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO_B_I_a_001, *Bulletin d'information du Parti social-chrétien janvier 1951*.

⁵³ CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO_B_I_a_011, *Temps Nouveaux* du 1^{er} septembre 1951.

⁵⁴ CPCP, archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_007.

⁵⁵ *La Libre Belgique*, 24 septembre 1950. Cette frange conservatrice se fera encore entendre lors du congrès du PSC-CVP des 8 et 9 décembre 1951. Elle insistera sur la prédominance du droit d'initiative des particuliers en matière d'enseignement et sur le droit d'obtenir le soutien de l'État en vertu du pluralisme et de la liberté de choix. Dans cette vision des choses, le droit d'initiative des pouvoirs publics restait relégué en position subsidiaire.

seignement officiel sera critiquée par certains organes de presse de tendance catholique. Ainsi, *De Standaard* constate que « Le ministre est de l'école de Beernaert⁵⁶ : nous étonnerons le monde par notre modération ! Manifestement, M. Harmel veut agir avec prudence et ménager l'opinion de gauche. Nous nous demandons, au reste, pourquoi c'est toujours nous qui sommes modérés et pourquoi les autres peuvent tout se permettre »⁵⁷. Du côté de *La Libre Belgique*, des constats parallèles seront établis, le journal notant le 2 décembre 1950 : « Ce qui frappe dans les déclarations du ministre de l'Instruction publique, c'est leur extrême modération. On sent dans les déclarations de M. Harmel, la volonté dominante de ne pas apparaître comme le ministre exclusif de l'enseignement libre. On peut se demander si cette conception n'entraîne pas le ministre de l'Instruction publique à se montrer d'une condescendance exagérée envers l'enseignement officiel et à admettre de sa part, des dépenses qui sont nettement excessives au vu de la véritable gabegie à laquelle on se livre depuis quelques années dans le domaine des écoles moyennes officielles »⁵⁸. Le 8 octobre 1951, suite à l'ouverture d'une école moyenne officielle à Merksem, le journal se montrera encore plus critique en déclarant : « Cette école superflue démontre la faiblesse coupable des mandataires PSC. Lorsque le pays porta le PSC au pouvoir, on était pour le moins en droit de s'attendre à un arrêt de cette hystérie de construction déraisonnable. Malheureusement, M. Harmel a poursuivi l'œuvre entreprise avec tant d'acharnement par son prédécesseur. Il est très beau de montrer de la modération envers ses adversaires. En l'occurrence, cette politique coûte au pays des centaines de millions »⁵⁹. Néanmoins, malgré ces critiques de la presse de tendance catholique, il convient de préciser que, de manière unanime, celle-ci défendra les réformes prônées par le gouvernement Pholien en matière scolaire. En effet, ces mesures en faveur de l'enseignement libre étaient considérées par ces différents journaux comme la réparation d'une longue injustice après des années de politique scolaire visant le développement de l'enseignement officiel.

⁵⁶ Référence à l'homme politique catholique Auguste Beernaert (1829-1912) qui, durant la première guerre scolaire, adopta une position modérée.

⁵⁷ *De Standaard*, 8 septembre 1950.

⁵⁸ *La Libre Belgique*, 2 décembre 1950.

⁵⁹ *Ibid.*, 8 octobre 1951.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, quel bilan tirer de la politique scolaire du gouvernement Pholien ? Force est de constater que le ministre de l'Instruction publique aura réussi à poser des jalons importants en faveur de l'enseignement libre tout en faisant preuve de modération à l'égard de l'enseignement d'État bien que, comme nous l'avons vu, le développement de celui-ci ait été freiné. Ces premières mesures seront largement affinées et élargies sous le gouvernement homogène suivant dirigé par le social-chrétien Jean Van Houtte (15 janvier 1952 - 23 avril 1954). En outre, le cabinet Pholien aura été en mesure de concrétiser ses projets dans le domaine scolaire sans devoir modifier ceux-ci du fait du peu d'impact concret du travail d'opposition du PSB et du PL dont les tentatives de déstabilisation tant parlementaire⁶⁰ qu'extra-parlementaire peuvent s'apparenter à une tempête dans un verre d'eau. Au final, ces positions radicales des deux principaux partis d'opposition, influencées par les différents groupements et syndicats laïques, doivent davantage être considérées comme une forme de musculation verbale de la part de partis qui n'ont à ce moment aucun moyen pour véritablement s'opposer à la politique scolaire du PSC-CVP qui détient la majorité absolue à la Chambre et au Sénat. De même, le PSB et le PL tenteront de mobiliser leurs troupes lors d'une manifestation nationale organisée le 30 septembre 1951 à Bruxelles sous l'égide du Comité d'action pour la défense de l'école nationale. Cette dernière avait comme mot d'ordre « Pour la défense de l'école publique ! » et rassembla entre 20 000 et 70 000 manifestants suivant les périodiques liés aux différents partis.⁶¹ Pourtant, force est de constater que cette manifestation ne poussera pas le

⁶⁰ En se penchant sur les débats à la Chambre des représentants, notamment autour des budgets 1950 et 1951 du ministère de l'Instruction publique, on constate que Pierre Harmel n'est jamais véritablement déstabilisé par les interventions des mandataires de l'opposition. De même, très peu de questions parlementaires lui seront adressées. Ainsi, on comptabilise seulement quatre questions parlementaires adressées au ministre de l'Instruction publique pour l'année 1951 (Voir Bulletin questions-réponses, 1951).

⁶¹ 20 000 manifestants selon le journal officiel du PSC-CVP (voir CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_1_a_011, *Temps Nouveaux du 6 octobre 1951*), 70 000 selon le journal officiel du PSB (voir *Le Peuple*, 1^{er} octobre 1951).

gouvernement Pholien à changer le cap de sa politique scolaire. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la capacité de mobilisation du PSC-CVP et de la sphère catholique sera bien plus importante sous le gouvernement Van Acker IV (23 avril 1954 - 2 juin 1958) rassemblant les socialistes et les libéraux. Ainsi, les manifestations organisées contre la politique scolaire du ministre socialiste de l'Instruction publique Léo Collard organisées les 26 mars 1955, 10 juillet 1955 et 18 mai 1958 rassembleront respectivement environ 100 000, 250 000 et 200 000 manifestants⁶². Néanmoins, au vu de la frustration des partis d'opposition devant leur impuissance à modifier les mesures mises sur pied par le gouvernement Pholien, il est clairement perceptible que le terreau est favorable à une large remise en cause de cette politique scolaire une fois le retour au pouvoir du PSB et du PL sous le gouvernement Van Acker IV. L'opposition ne s'en cache d'ailleurs pas puisque dès le 14 mars 1951 à la Chambre, par la voix du libéral Fernand Blum, celle-ci prévient : « Nous vous disons qu'en cas de renversement de votre majorité, notre premier soin sera de supprimer les effets de votre politique en matière scolaire »⁶³.

⁶² TYSENS, J, *op.cit.*

⁶³ CPCP, collection des périodiques, dossier PERIO B_l_a_011, *Temps Nouveaux* du 24 mars 1951.

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources archivistiques

1. Archives du CPCP

- Collection des périodiques, dossier PERIO_B_I_a_001, Bulletin d'information du Parti Social-Chrétien.
- Collection des périodiques, dossier PERIO_B_I_a_011, Temps Nouveaux.
- Archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_005, Congrès des 23-24 septembre 1950.
- Archives du PSC-CVP, dossier PSC_A_I_a_007, Congrès des 8-9 décembre 1951.

2. Archives des Archives Générales du Royaume (AGR)

- Archives Pholien, dossier n° 972, Procès-verbaux du Conseil de Cabinet du gouvernement Pholien 16 août 1950-9 janvier 1952.
- Archives Harmel, dossier n° 864, Premières remarques au sujet du projet 217 (1948-1953).
- Archives Harmel, dossier n° 868, Politique de nominations (1950-1958).
- Archives Harmel, dossier n° 875, Théories (1921-1957).
- Archives de la Chancellerie du Premier ministre, dossier n° 60, La politique scolaire des gouvernements PSC homogènes (1950-1953).

3. Archives de l'Institut Émile Vandervelde (IEV)

- Archives des bureaux du PSB, Juillet-décembre 1950.
- Archives des bureaux du PSB, Janvier-juin 1951.
- Archives des bureaux du PSB, Juillet-décembre 1951.
- Archives des congrès du PSB, Congrès des 14-15 avril 1951.
- Archives Max Buset, dossier n° 14, Conseils généraux du PSB (1950-1954).

4. Archives du Centre Jean Gol (CJG)

- Archives des Comités Permanents du PL, Comité permanent du 22 octobre 1950.
- Archives de la Commission permanente d'action et d'études pour les problèmes de l'instruction publique, séance du 22 avril 1951.

5. Archives du KADOC

- Archives du CVP, dossier n° 2.1.8/3, notulen en werkdocumenten van de Nationaal comité CVP-PSC décembre 1950 - juni 1951.
- Archives De Schryver, dossier n° 4.8, Regering Joseph Pholien : Vorming, Samenstelling en Politiek.

B. Presse et revue

- *De Standaard*, 1950-1951.
- *La Dernière Heure*, 1950-1951.
- *Le Peuple*, 1950-1951.
- *La Libre Belgique*, 1950-1951.
- *La Revue Nouvelle*, 1951.

C. Travaux et travaux sources

- DE GROOF, J., WITTE, E. et TYSSENS, J., *Het schoolpact van 1958*, Leuven, 1999.
- DUJARDIN, V., *Pierre Harmel : Biographie*, Bruxelles 2006.
- TYSSENS, J., *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997.



Auteur : Thomas Smets

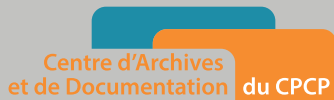
DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS ?

Le Centre d'Archives et de Documentation vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30.

www.cpcp.be/nos-metiers/centre-archives-documentation



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre d'Archives et de Documentation du CPCP

Rue des Deux Églises 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 – archives@cpcp.be

Notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be